



Récupérer documents de fin de contrat et solde de tout compte

Par miawallace

Bonjour,

En mars dernier j'ai démissionné de mon poste pour lequel j'étais engagée en CDD depuis novembre et jusqu'à novembre. Je suis un peu partie "du jour au lendemain" pour un autre emploi car beaucoup d'injustices s'accumulaient et revenaient sans cesse.

Lors de mon dernier jour de travail, mon patron m'a envoyé un message pour me dire qu'il ne pourrait pas être présent. (ce qui impliquait que je ne pouvais donc pas récupérer et signer ce jour là mes documents de fin de contrat).

J'ai rapidement commencé à travailler autre part, ceci faisant qu'il était compliqué pour moi de venir récupérer ces documents.

Un premier rdv entre lui et moi a été pris, j'étais disponible dans une fourchette de 2h (pause), je me suis déplacée jusqu'à mon ancien lieu de travail. Malgré le fait qu'il m'avait dit qu'il serait bien disponible et présent à cet endroit pendant toute cette fourchette, il m'a informée au dernier moment qu'il serait disponible à la toute fin de cette fourchette pendant laquelle j'avais dit pouvoir venir récupérer les documents. Or à cette heure précise, je réembauchais.

A ce moment là, il m'a alors dit qu'il serait présent le lendemain à 19h. J'étais donc prête à aller les récupérer à cette horaire. Dans l'après midi du lendemain, il m'a informé qu'il n'y serait finalement pas et qu'il déposerait mes documents à la réception dès le lendemain, ce qui semblait être une bonne idée pour faciliter leur récupération.

Je suis passée le surlendemain à cette réception. La personne alors en poste n'en était pas du tout informée et n'a rien trouvé. J'ai envoyé un message à mon patron sur le coup (qui vit sur le lieu de travail), mais je n'ai pas eu de réponse.

J'ai fini par lui envoyer un autre message dans lequel je lui demande de m'envoyer mes documents par courrier pour plus de facilité, mais je n'ai toujours pas de réponse non plus. Et toujours pas mes documents.

A ce stade, je ne sais plus quoi faire pour récupérer mes documents.

Que me conseillez vous ?

Merci

Par janus2

Bonjour,

S'il s'agit bien d'un CDD de droit privé, il est impossible d'en démissionner. La démission n'existe que pour les CDI.

Par vivi2501

bonjour

Pour rompre un CDD à l'amiable, il faut impérativement que l'employeur et le salarié matérialisent leur accord par écrit. Vous devrez donc rédiger et signer une convention constatant votre accord pour mettre fin au CDD et prévoyant les conséquences de cette rupture ce que vous n'avez pas fait

Par kang74

Bonjour

Je rajouterai que vos papiers sont quérables : c'est à vous d'être disponible pour les récupérer et vu comme c'est passé votre fin de contrat il faut que vous soyez là pour régulariser cela avec lui .

Faire un abandon de poste en CDD c'est prendre le risque de devoir indemniser votre employeur pour le préjudice subi ou que l'employeur attende tranquillement votre fin de contrat (qui est, si je comprends bien, jusqu'en Novembre 2022).

Autant vous dire que votre employeur actuel appréciera moyennement le fait que vous ne soyez pas libre de tout engagement, qui est une condition nécessaire la plupart du temps à la signature du contrat, et donc une faute amenant

sanction pouvant aller jusqu'au licenciement .

En résumé, vouloir faire valoir vos droits quand on n'est pas dans son droit est toujours plus compliqué .